

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019

Nom – Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse – Code Postal – Ville		
Tél.		
Adresse mail		
Association de chasse de		N° Adhérent : 690 . . .

INTITULE DE LA FORMATION	DATE	COUT

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée, merci de contacter la FDCRML au 04.78.47.13.33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription au dos →

A....., le2019

Signature du Président de l'association (obligatoire) :

Signature du candidat :

ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)
Joindre copie de la validation annuelle en cours.

Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCRML, à retourner à : Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 1, allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION – FORMATION 2019

est inscrit à la formation et recevra une convocation en temps utiles (Cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant).

n'est pas inscrit à la formation pour la raison suivante :

Formation complète

Sur liste d'attente

Autre :

.....

.....

Merci de compléter cette partie

Mme, Melle, Mr

Domicilié

.....

LISTE DES FORMATIONS 2019

INTITULE DE LA FORMATION	DATES				COUT
Devenir garde-chasse particulier	Vendredi 01, 08 et 15 février 2019 de 13 h 30 à 19 h 30				45 € 55 € non-adhérent
Membre de Conseil d'administration d'une association de chasse	Lundi 04 février 2019 de 18 h 30 à 20 h 30				Gratuit
Régulation par tir des corvidés	Mercredi 20 mars 2019 de 9 h 00 à 12 h 00				10 € 20 € non-adhérent
Recyclage en piégeage	Le samedi 23 mars 2019 de 9 h 30				Gratuit
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Mercredi 03 avril 2019 de 14 h à 17 h				Gratuit
Chasser à l'arc	Samedi 13 avril 2019 de 8 h à 18 h *Dossier d'inscription spécifique à télécharger sur www.fdc69.com				35 €*
Chasse d'été du grand gibier et du renard	Mercredi 15 mai 2019 de 19 h 00 à 21 h 30				10 € 20 € non adhérent
Hygiène de la venaison	Lundi 17 juin 2019 de 19 h 00 à 22 h 30				20 € 30 € non adhérent
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs : Un dimanche à la chasse	Jeudi 20 juin 2018 de 18 h 30 à 20 h 30				Gratuit
Réactualisation de la formation Responsable de battue	Jeudi 20 juin 2019 De 18 h 30 à 20 h 30	Vendredi 21 juin 2019 De 18 h 30 à 20 h 30	Jeudi 27 juin 2019 De 18 h 30 à 20 h 30		10 €
Responsable de battue ou Traqueur armé	Lundi 24 juin 2019 De 8 h à 17 h 15	Lundi 08 juillet 2019 De 8 h à 17 h 15	Samedi 27 juillet 2019 de 8 h à 17 h 15	Lundi 05 août 2019 de 8 h à 17 h 15	35 € 45 € non-adhérent
Comptage nocturne de lièvres	Du 15 août au 1 ^{er} octobre A définir avec les associations de chasse intéressées				Gratuit
Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé	Samedi 31 août 2019 08 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 12 h 30	Lundi 02 septembre 2019 08 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 12 h 30 ou 14 h 00 à 16 h 00 ou 16 h 00 à 18 h 00			30 € 40 € non adhérent
Développement des populations de petit gibier	Vendredi 04 octobre 2019 de 18 h à 20 h				gratuit
Découpe et valorisation de la viande de gibier NOUVEAU !	Mardi 22 octobre 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 ou 13 h 00 à 17 h 00				30 € 40 € non-adhérent
Education à la nature NOUVEAU !	Mardi 29 octobre 2019 de 18 h 30 à 20 h 30				Gratuit
Se former au Piégeage – Agrément piégeur	Vendredi 06 et 13 décembre 2019 de 9 h 00 à 18 h 00				65 € 75 € non-adhérent

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée. **Joindre impérativement la copie de la validation en cours.**

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées avec des partenaires dont les associations départementales de chasse spécialisées ou l'ONCFS.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** à l'aide du bulletin situé au recto de cette page ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet (www.fdc69.com) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie.**

Un bulletin d'inscription et un chèque, le cas échéant, par candidat et par formation sont demandés.

Après la date de formation, aucune inscription ne pourra être remboursée.

La formation pédagogique est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.